

COMMISSION CONSULTATIVE POUR UNE VILLE INCLUSIVE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2025

Procès-verbal de la Commission consultative pour une ville inclusive de la Ville de Québec officiellement convoquée et tenue le jeudi 20 février 2025, de 17 h à 20 h 15, à la salle de réception de l'Hôtel-de-Ville de Québec située au 2, rue des Jardins.

- Commissaires présents :**
- David Weiser, président de la Commission et conseiller municipal du district du Plateau
 - Claude Lavoie, conseiller municipal du district de Saint-Rodrigue, président de l'Arrondissement de Charlesbourg
 - Marie-Pierre Boucher, conseillère municipale du district de Louis-XIV, membre du comité exécutif (visioconférence)
 - Aimée Dawson, commissaire
 - Boufeldja Benabdallah, commissaire
 - Isabelle Genest, commissaire
 - Guitté Hartog, commissaire (visioconférence)
 - Juan Mansilla, commissaire (visioconférence)
 - Mario Gagnon, commissaire
 - Mélina Seymour, commissaire
 - Rachel Ruest, commissaire
 - Simon April, commissaire
- Membres présents de la Ville de Québec :**
- Marie-France Loiseau, directrice générale adjointe. Direction générale
 - Martin Lefebvre, directeur. Service des relations citoyennes et des communications
 - Manon Collette, secrétaire de la Commission et directrice de projet. Service des relations citoyennes et des communications
 - Angelique Bouffard, directrice de section. Lieux culturels et art public. Service de la culture et du patrimoine
 - Renée Fleury, conseillère en culture. Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
 - Mélanie Courteau, conseillère à l'information. Service des relations citoyennes et des communications
 - Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques. Service des relations citoyennes et des communications
 - Audrey-Anne Béchar, conseillère en communication. Service des relations citoyennes et des communications
 - Yves Bergeron, avocat. Service des affaires juridiques
 - Sandra Blais Gosselin, conseillère en immigration. Direction générale
 - Frédéric Smith, conseiller à la commémoration. Service de la culture et du patrimoine
- Conférencier :**
- Guillaume Rousseau, professeur titulaire et directeur à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

1. Ouverture de la séance

Monsieur David Weiser, président de la Commission consultative pour une ville inclusive, souhaite la bienvenue. L'ouverture de la séance est déclarée à 17 h 05. Dix commissaires sont présents au début de la rencontre. Le quorum est confirmé.

2. Affaires courantes

2.1. Adoption de l'ordre du jour du 20 février 2025

L'ordre du jour est déposé pour son adoption. Sur la proposition de madame Isabelle Genest, appuyée par madame Rachel Ruest, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2.2. Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2024

Le procès-verbal du 28 novembre 2024 est déposé pour approbation. Sur la proposition de monsieur Mario Gagnon et appuyée par madame Guitté Hartog, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Sujets d'actualité

Le président présente les sujets d'actualité : retour sur les présentations du 28 novembre 2024; mandat, rôle et priorités des commissaires pour 2025; commémoration de la Grande Mosquée; campagne de sensibilisation à la diversité ethnoculturelle; Journée internationale du vivre-ensemble en paix; mosaïque dans la salle de réception; procédure pour une motion de la Commission; proposition de motion à l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs.

3.1. Retour sur les présentations du 28 novembre 2024

Le président demande s'il y a des commentaires en lien avec les présentations de novembre. Voici les faits saillants.

3.1.1. SPVQ | Badge « Thin Blue Line »

À la séance du 28 novembre, l'inconfort envers le port du badge « Thin Blue Line » est nommé. Les commissaires conviennent d'y réfléchir afin d'échanger à ce sujet lors de la séance du 20 février. Faits saillants du tour de table.

Le symbole « Thin Blue Line » a été créé pour honorer les forces de l'ordre. Cependant, son association avec des mouvements controversés l'a conduit à une perception négative. Les commissaires estiment que le port du badge peut nuire à la confiance de citoyens envers le SPVQ, être offensant ainsi qu'affecter le sentiment de sécurité des communautés racisées et marginalisées. D'ailleurs des villes canadiennes (ex. : Montréal) l'ont proscrit tout en permettant aux policiers d'élaborer un autre symbole honorant les policiers tombés en service.

Recommandation et prochaines étapes:

La recommandation est d'encourager le SPVQ à réévaluer sa politique de port du badge « Thin Blue Line » auprès des policiers. Une démarche de consultation publique, pour recueillir l'avis de la population, d'associations et des policiers, est aussi nommée à titre de recommandation. Nous convenons de rédiger une motion au sujet du port du badge « Thin Blue Line ». Madame Guitté Hartog se propose pour la rédaction d'une première ébauche. Dès la réception de celle-ci, la secrétaire va coordonner les prochaines étapes aux fins d'une motion de la Commission.

3.2. Mandat, rôle et priorités des commissaires pour 2025

Madame Marie-France Loiseau fait le point sur le mandat, le rôle et les priorités de la Commission. Elle reconnaît que certains commissaires souhaitent contribuer encore plus au mandat de celle-ci. Cependant et du point de vue de la directrice générale adjointe, nous devons prioriser les travaux de la Commission et cibler les bonnes actions municipales d'ici septembre 2025 (ex. : la Politique de développement social).

Madame Loiseau souligne que la Commission est importante puisqu'elle fait réfléchir les équipes qui viennent à sa rencontre. Il y a beaucoup de dossiers sur le vivre-ensemble et la Commission sera appelée à contribuer à d'autres réflexions de la ville. D'ailleurs, un premier mandat est donné par le conseil municipal, soit celui de faire une recommandation au sujet du crucifix qui est dans la salle du conseil. En conclusion, la Commission est invitée à poursuivre son mandat actuel d'ici l'automne 2025. Nous pourrions convenir d'une formule renouvelée pour 2026.

3.3. Commémoration de la Grande Mosquée

Monsieur David Weiser fait un retour sur les événements de la 8^e Commémoration citoyenne de l'attentat contre la Grande Mosquée dont l'événement « un thé pour la paix » qui a eu lieu le samedi 25 janvier 2025 au Manège militaire. La Commission était d'ailleurs présente à une table spécialement réservée à l'attention des commissaires.

Recommandation et prochaines étapes:

Les commissaires recommandent que la Ville de Québec collabore davantage à la Commémoration citoyenne de l'attentat contre la Grande Mosquée, et ce, plus étroitement avec le Comité citoyen « 29 janvier, je me souviens » ainsi qu'avec le Centre culturel islamique de Québec. Le rôle de la Commission demeure à être précisé, notamment pour la commémoration du 29 janvier 2026.

3.4. Campagne de sensibilisation à la diversité ethnoculturelle

Mesdames Audrey-Anne Bécharde et Sandra Blais-Gosselin présentent la campagne « *Nous sommes Québec* ». Il s'agit d'une troisième phase qui s'inscrit dans le [plan d'action municipal de l'immigration 2024-2026](#). Elle contribue également à la stratégie de diversité, d'équité et d'inclusion de la Ville de Québec.

La campagne met en lumière l'unité et l'inclusion tout en sensibilisant la population aux gestes d'ouverture lors de l'accueil de nouveaux arrivants. Le déploiement est du 27 janvier au 31 mars 2025 par ces points de contact : web, journaux, affichage, radio, vidéo et médias sociaux. Voici le [lien](#) pour accéder à la campagne.

Les commissaires félicitent les conseillères. Ils sont invités à soumettre leurs idées. Faits saillants : le mentorat est recommandé lors de l'accueil d'un nouvel arrivant. Plus précisément, l'accompagnement par un mentor qui répond à son profil et à sa communauté. Une telle avenue vise à faciliter l'intégration. La journée d'accueil des nouveaux arrivants ([JANA](#)) est aussi nommée comme étant une activité très positive favorisant l'accueil et l'intégration.

3.5. Journée internationale du vivre-ensemble en paix

La Division du vivre-ensemble et de la cohésion sociale organise la Journée internationale du vivre-ensemble en paix. Madame Renée Fleury présente la programmation du 16 mai 2025. Une marche est prévue avec un départ au parc Victoria vers le quartier Saint-Roch, et ce, jusqu'à la Place de l'université. Une fanfare accompagnera les participants tout au long du trajet de 1.8 km. Aussi, à l'horaire, il y aura de l'animation et une œuvre collective à créer. Celle-ci sera exposée dans les centres communautaires. La déclaration solennelle pour le vivre-ensemble en paix par le conseil municipal est prévue le 20 mai 2025. Des groupes scolaires et les commissaires seront invités.

3.6. Mosaïque dans la salle de réception de l'Hôtel-de-Ville

Monsieur David Weiser présente la mosaïque. L'œuvre soulève des questions importantes quant à son impact et à sa pertinence envers l'actuelle démarche de vérité et réconciliation avec les peuples autochtones. Champlain y est représenté comme une figure protectrice devant un chef autochtone accroupi.

Recommandation et prochaines étapes

L'opportunité de la Commission est de prendre position et de remettre en question la pertinence de la mosaïque dans un espace public tel que l'Hôtel-de-Ville. Un tour de table est effectué afin de recueillir le point de vue des commissaires. Le malaise est nommé et le retrait de l'œuvre est recommandé. La valeur historique de l'œuvre est aussi à creuser. Nous convenons de transmettre un projet de motion aux commissaires pour la mosaïque.

3.7. Procédure pour une motion de la Commission

Selon les besoins et l'avancement des travaux, la Commission dépose des recommandations à différentes instances de la ville de Québec. Madame Manon Collette précise qu'une recommandation de la Commission est sous forme de motion, soit une proposition formulée pour exprimer officiellement l'opinion des commissaires. La procédure pour une motion de la Commission est présentée pour information.

3.8. Proposition de motion à l'occasion du 30^e anniversaire du Mois de l'histoire des Noirs

Le président informe les commissaires d'une proposition de motion de monsieur Boufeldja Benabdallah à l'occasion du 30^e anniversaire du [Mois de l'histoire des Noirs](#) qui est en février. Le projet de motion est présenté aux commissaires. Monsieur Lefebvre souligne que la Ville de Québec est déjà un partenaire de la [Table de concertation du Mois de l'histoire des Noirs](#) en collaboration avec plusieurs organismes ([programmation 2025](#)). Dans ce contexte, l'avenue d'une motion au sujet du Mois de l'histoire des Noirs n'est pas envisagée par la Commission.

4. Sous-comités sectoriels de la Commission

4.1. Comité de commémoration et de toponymie

Madame Aimée Dawson et monsieur Boufeldja Benabdallah sont les commissaires délégués au comité. Madame Dawson explique qu'une rencontre a eu lieu le 11 décembre dernier avec Frédéric Smith. Le but était de donner leur avis au sujet de cas particuliers de toponymie, plus précisément de noms problématiques. Elle souligne être enchantée par la démarche ainsi que l'écoute de monsieur Smith envers le point de vue des commissaires.

4.2. Comité des journées particulières à proclamer

Madame Guitté Hartog, messieurs David Weiser et Simon April sont les commissaires délégués au comité. Le comité a pris connaissance du calendrier de la ville (pavoisement, illumination, etc.). Le besoin d'un cadre de référence avec une grille d'analyse est identifié, notamment pour la sélection des commémorations et des reconnaissances à souligner. Le mandat de la Commission et les prochaines étapes du comité sont à préciser.

4.3. Comité de réflexion de la Commission

Madame Rachel Ruest, messieurs Boufeldja Benabdallah et David Weiser sont les commissaires délégués. Les propositions d'actions 2025-2026 du comité sont présentées par le président. Une rencontre de la Commission est envisagée avec le Maire de Québec d'ici septembre 2025. Rencontrer les conseils de quartier et des organismes communautaires est aussi recommandé pour 2026. L'objectif par rencontre est à préciser.

5. Loi sur la laïcité de l'État (Loi 21) et le crucifix

La conférence est au sujet de la Loi sur la laïcité de l'État (Loi 21). Elle porte sur des aspects juridiques concernant la laïcité et la Ville de Québec, notamment sur la Loi en général ainsi que la présence du crucifix dans la salle du conseil. Le conférencier est Me Guillaume Rousseau, professeur titulaire et directeur des programmes de droit et politique appliqués de l'État à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Voici les faits saillants de la conférence.

5.1. Conférence de Me Guillaume Rousseau

L'État du Québec est laïque et sa laïcité repose sur les principes suivants : la séparation de l'État et des religions; la neutralité religieuse de l'État; l'égalité de tous les citoyens et citoyennes; la liberté de conscience et la liberté de religion. La laïcité de l'État exige que toute personne ait droit à des institutions parlementaires, gouvernementales et judiciaires laïques ainsi qu'à des services publics laïques, et ce, dans la mesure prévue par la Loi sur la laïcité de l'État et par la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État. La Ville de Québec est visée par ces Lois.

Présence d'un crucifix dans l'espace public d'une institution : les articles 1 à 3 de Loi sur la laïcité de l'État ne peuvent être interprétés comme ayant pour effet d'exiger d'une institution visée qu'elle retire ou modifie un immeuble ou un bien meuble qui orne un immeuble. Toutefois, une institution peut de sa propre initiative retirer ou modifier un immeuble ou un tel bien meuble. Des institutions ont d'ailleurs retiré des crucifix en raison de la laïcité et de la neutralité religieuse (ex. : Assemblée nationale, Montréal). Des décisions judiciaires, notamment celles prises par la Cour suprême du Canada, ont souligné l'importance de maintenir la neutralité religieuse dans les lieux publics. Ces décisions influencent la manière dont les institutions publiques doivent agir pour respecter les principes de laïcité.

5.2. Crucifix de la salle du conseil de ville de Québec

Monsieur Frédéric Smith présente l'historique du crucifix de la salle du conseil aux fins d'une motion de la Commission. Selon des images d'archives, le crucifix est absent lors de l'ouverture de l'Hôtel-de-Ville à la fin du 19^e siècle. Il est introduit en 1936 dans un contexte sociopolitique et religieux où des politiciens ont souhaité marquer leur alliance avec l'église catholique. Le crucifix original est conservé dans la collection municipale. L'actuel crucifix, sculpté en 1976 par l'artiste Jacques Bourgault, est introduit sous l'administration Pelletier au début des années 1980.

Recommandation et prochaines étapes:

Les commissaires retiennent qu'il n'y a pas d'obligation légale de retirer le crucifix qui est dans la salle du conseil. Cependant et pour plusieurs, sa présence n'est plus appropriée dans le cadre d'une société laïque. La salle du conseil doit promouvoir une neutralité religieuse en tant qu'espace démocratique et inclusif pour tous les citoyens. La prochaine étape est de transmettre un projet de motion aux commissaires afin de recommander le retrait du crucifix. Ce retrait pourrait inclure qu'il soit conservé dans la collection d'objets ethnohistoriques de la Ville.

6. Conclusion et mot de la fin

Monsieur Weiser invite madame Manon Collette à présenter quelques points de suivi de la Commission consultative.

6.1. Programmation des séances 2025

La programmation des prochaines séances de l'année 2025 est présentée.

| | | |
|---------------------|--------------------|-------------------------|
| Jeudi 24 avril 2025 | Jeudi 19 juin 2025 | Jeudi 18 septembre 2025 |
|---------------------|--------------------|-------------------------|

La présentation de deux bilans est prévue à la séance du 24 avril 2025, soit celui du Parcours du vivre-ensemble ainsi que celui de la Stratégie de développement durable de la Ville de Québec.

6.2. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Weiser déclare la levée de la séance de la Commission consultative à 20 h 15.



David Weiser
Président de la Commission consultative



Manon Collette
Secrétaire de la Commission consultative

APPROUVÉ : À la séance du 24 avril 2025 de la Commission consultative pour une ville inclusive